



TEL : 02.37.82.08.28  
mairie@bercheres-sur-vesgre.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE  
MAIRIE DE BERCHÈRES SUR VESGRE  
28260

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 NOVEMBRE 2021 A 19 HEURES**

**Le 26 novembre 2021 à 19 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT, Maire.**

**Étaient présents :**

M. PHILIPPOT Pascal  
M. GALINIER-WARRAIN Gilles  
M. VEZIEN Nicolas  
M. FREMIN DU SARTEL Laurent  
Mme PIERRE Nelly  
Mme DE PIEDOUE Caroline  
Mme COMBELLES Naz

M. PRADES Guy,  
Mme MACDAID Emma  
Mme LEVEQUE Marie-Claude  
M. L'YVONNET Christian  
Mme FRADIN Marine  
Mme DAUSEND Sandra

**Procuration :**

Néant

**Absent excusé :**

M. PUYBASSET Louis

**Absent :**

Mme PETIT Sara

**Mme Sandra DAUSEND est élue secrétaire.**

**Convocation du 06 novembre 2021**

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente :**

A l'unanimité.

**Informations générales et délibérations :**

Sans objet

**Signature des comptes-rendus des précédents Conseils Municipaux**

**Finances**  
**Pascal Philippot– Marie-Claude Lévêque**

**DELIBERATION N° 1-26/11/2021 : MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL**

Faisant suite à la commission des finances, le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes :

<u>Dépenses d'investissement</u>	
Article 2152 Installations de voiries	- 5 000
Article 202 Frais d'études	+ 2 000
Article 2051 Concessions, licences	+ 3 000

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 2-26/11/2021 : TARIF EAU 2022**

Le Maire propose au Conseil Municipal de rester au même tarif que les années précédentes, et ce depuis 2011 :

<u>Désignation</u>	<u>Tarif</u>
Taxe de raccordement eaux usées bâti ancien	1 549.44 € (base*) Soit 1600,00€ en 2022
Participation pour raccordement eaux usées bâti nouveau, intégrant les travaux réalisés sur la partie publique	7 230.71€ (base*) Soit 7 466,67€ pour 2022
<b>Taxe part communale tarif de l'eau</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Abonnement part communale</b></li><li>• <b>Taxe d'assainissement</b></li></ul>	<b>30 € / an</b> <b>1,8250 € HT / m<sup>3</sup></b>

**(base\*) rappel :**

Les tarifs de raccordement à l'assainissement sont fixés par le règlement d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et actualisés chaque année (chapitre 4 article 16 du règlement d'assainissement).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 3-26/11/2021 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

<u>Associations</u>	<u>Montant de la subvention</u>
Solidarité Défense	200 €
Couleurs d'écoles	500 €
Les pêcheurs Bercheriens	300 €
Spartak	400 €
Villages en fête	500 €
AJB	
Pompiers de Bû	200 €
Amicale de St. Ouen Marchefroy	200 €
Kassoumaï	200 €
Anciens matériels pompiers	300 €
Les Copains d'abord	300 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité**

---

**Agglo du Pays de Dreux  
Christian L'Yvonnet – Laurent Dusartel**

---

**DELIBERATION N° 4-26/11/2021 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION :**

Le Maire expose :

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-7, L. 2224-7-1, L. 5216-5, L. 5216-7-1 et L. 5215-27 ;

VU l'arrêté n°2013093 en date du 3 avril 2013, portant création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et approuvant ses statuts ;

VU la délibération n°2014-69 du 06 janvier 2014 approuvant le projet de convention de mandat de la compétence assainissement entre la communauté d'agglomération et les communes ;

VU la délibération n°2018-350 du 10 décembre 2018 approuvant l'avenant n°1 aux conventions de mandat de l'assainissement entre la communauté d'agglomération et les communes ;

VU le projet de convention de gestion, communiqué pour information ;

**CONSIDERANT** que la compétence assainissement est transférée à la Communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 conformément à l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** qu'en application des dispositions des articles L. 5215-27 et L. 5216-7-1 du code général des collectivités territoriales, une communauté d'agglomération peut confier par convention la création et la gestion de certains équipements et services relevant de ses attributions à une commune membre, leurs groupements ou tout autre collectivité ou établissement public ;

**CONSIDERANT** que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais un transfert de la gestion et de l'extension de ces équipements et du service correspondant ;

**CONSIDERANT** dès lors que dans l'intérêt d'une bonne organisation des services et pour assurer la continuité du service en cause, il apparaît nécessaire de confier par voie de convention l'investissement et le fonctionnement du service public d'eau potable aux communes, lesquelles disposent des moyens et capacités techniques et humains ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal, sollicité par le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, de se prononcer sur les modalités d'exercice à Berchères sur Vesgre de la compétence « assainissement ».

**Monsieur le Maire propose, en conséquence, au Conseil Municipal :**

- **D'exercer le service public de l'assainissement pour le compte de la communauté d'agglomération**, pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- **D'approuver** le principe d'une convention de délégation pour l'exercice de l'assainissement par la Commune de Berchères sur Vesgre
- **D'approuver et autoriser** le Maire à signer la convention de gestion.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité**

#### **Information :**

Pendant la commission **EAU GEMAPI** du 22 septembre, les points suivants ont notamment été abordés :

- Le Plan de gestion du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles.  
Etudes et mise en œuvre d'actions pour la restauration et la préservation du plan d'eau et de ses abords.
- Le CTEC (Contrat Territorial Eau et Climat) du bassin de l'AVRE

Ce contrat prend en compte les éléments suivants :

- Protection des milieux aquatiques et humides.
- Restauration hydromorphologique des cours d'eau.
- Restauration des champs d'expansion des crues.
- Gestion quantitative de la ressource en eau et préservation de la ressource en eau potable.

- PSE (Paiement pour Service Environnementaux)

Mis en place par le Ministère de la transition écologique et les Agences de l'eau, ce dispositif d'aides rémunère les services environnementaux rendus par les agriculteurs et incite à la performance environnementale des systèmes d'exploitation agricole. Il contribue ainsi directement à la transition agroécologique des exploitations. Rémunération d'exploitants agricoles pour la réalisation de travaux agricoles permettant une amélioration de la qualité environnementale et la préservation des ressources en eau.

---

## **Manifestations – Associations – Médiathèque Guy Prades**

---

### **14 juillet**

En respectant au mieux les instructions sanitaires en concertation avec Village en Fête, il a été décidé de passer ensemble un moment convivial.

Environ 200 personnes se sont retrouvées pour déguster grillades, frites et tartes sous la houlette chaleureuse des bénévoles de l'association. La soirée s'est terminée par le traditionnel magnifique feu d'artifice vivement applaudi par tous.

Le Conseil remercie Village en Fête et tous les bénévoles auteurs de cette chaleureuse rencontre.

### **Halloween**

Comme depuis quelques années, Village en Fête, avec cette fois-ci le concours de Couleurs d'Ecole a organisé cette manifestation pour le plus grand bonheur des enfants et des adultes !

De nombreux participants sont passés par groupes bien organisés dans les maisons pour une récolte fructueuse de bonbons et ont jeté quelques sorts !

Cette manifestation s'est terminée par un excellent buffet, un concours de tartes au potiron et la récompense des déguisements.

### **11 Novembre**

Une cérémonie mémorielle a eu lieu en présence de quelques participants ce 11 novembre à 10h. Nos pensées ont été vers ceux qui par leur naissance ou par le sang versé, ont donné leur vie pour notre pays depuis 1870.

Ont été cités les noms des 7 militaires qui ont perdu la vie pour la France les derniers jours de 2020 et depuis janvier 2021 (6 militaires au Mali un en Egypte).

Une présentation fleurie a été déposée dont les sujets seront replantés.

## Marché Gourmand

Un marché gourmand est organisé le weekend des 4 et 5 décembre. Une dizaine de stands est prévue parmi lesquels nous trouverons foie gras et spécialités du sud-ouest, saumon fumé, cognac, champagne, vin de bordeaux, chocolat, produits bio et les produits de notre boucher.

---

## Urbanisme Pascal Philippot

---

### La parcelle de terrain rue des Garennes

Celle-ci a été remise en vente suite au retrait de l'acheteur précédent.

### Restructuration et aménagement de l'ensemble : bibliothèque – médiathèque – arsenal

Le projet est une extension (surface planchée créée inférieure à 20m<sup>2</sup>) permettant de raccorder la bibliothèque à l'ancien arsenal qui sera rénové tout en conservant son passé historique.

Ce « liaisonnement » entre l'ancien arsenal et la bibliothèque permettra de créer :

- Un espace d'accueil à vocation culturelle et sociale : zone de lecture, ludothèque, coin ados, espace numérique avec projet d'installation d'une micro folie et d'un accompagnement à l'utilisation d'internet, accueil et activités pour les anciens, etc.
- Un parcours culturel et mémoriel : avec mise en valeur de l'histoire de l'arsenal et de la commune notamment grâce aux différentes pièces constituant le musée (tableaux, maquettes restaurées, œuvres d'art, ...).
- Un corridor écologique.

**Ce projet a pour finalité essentielle de motiver et de sensibiliser les jeunes à la lecture, la découverte de l'art et à la culture et de recréer un lien social avec les personnes âgées et isolées en leur permettant des rencontres à la fois culturelles et conviviales.**

Outre le bâtiment clos couvert, une partie du projet vise au traitement de la partie cour, via la création d'un espace extérieur semi couvert (pergola). La végétalisation, point majeur du projet, permettra d'utiliser l'espace extérieur / pergola en demi saison (les végétaux seront sélectionnés à la fois par leur caractère traditionnel de la région, mais aussi pour atteindre l'objectif de création d'un écrin de verdure qui permettra l'utilisation de l'espace extérieur à l'inter-saison). Cet espace 'dedans-dehors', en toute sécurité car non accessible sauf depuis l'extension mineure, sera utilisé comme lieu d'échange et de repos, mais seront également proposés des ateliers, de la lecture à voix haute, des jeux etc.

Afin de créer une meilleure fluidité dans les accès et visibilité de la bibliothèque, ainsi que mise en valeur du projet, le local poubelles sera démoli et transféré à un autre endroit.

Le Maire propose au Conseil de demander les subventions suivantes en reprenant les descriptions ci-dessus.

**DELIBERATION N° 5-26/11/2021 :**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI) POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

**DELIBERATION N° 6-26/11/2021 :**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DOTATIONS D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DETR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

**DELIBERATION N° 7-26/11/2021 :**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DOTATIONS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL DSIL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

**DELIBERATION N° 8-26/11/2021 :**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DRAC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

**DELIBERATION N° 9-26/11/2021 :**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS FOND DE CONCOURS ET CRTE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLO DE DREUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

**Restructuration et aménagement et aménagement en cœur de village de la place centrale pour en faire une place événementielle**

Cet espace desservant les services municipaux : mairie, agence postale municipale, bibliothèque médiathèque, salle des fêtes et écoles doit être réaménagé, sécurisé et doit faciliter les accès PMR.

**DELIBERATION N° 10-26/11/2021 :**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI) POUR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité

**DELIBERATION N° 11-26/11/2021 :**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DOTATIONS D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DETR**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 12-26/11/2021 :**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DOTATIONS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL DSIL**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 13-26/11/2021 : DEMANDE DE SUBVENTIONS FOND DE CONCOURS ET CRTE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLO DE DREUX**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité**

---

**Environnement**

**Marine Fradin – Nicolas Vezien – Naz Combelle – Caroline de Piédoüe**

---

**Elagage**

Deux nouvelles campagnes d'élagage sur le domaine communale (voirie et chemins) sont prévues et compte tenu des contraintes budgétaires une sera réalisée d'ici la fin de l'année, l'autre début 2022

La plantation des arbres des naissances sera effectuée à l'automne 2021.

Un certain nombre de riverains ont procédé à l'élagage de leur végétation en bordure de voirie, un courrier de rappel va être adressé à ceux qui ne l'ont pas encore réalisé.

**Ruban du Patrimoine**

Concours organisé par la FFB ouvert aux communes sur la restauration des monuments et mise en valeur de leur patrimoine bâti.

Opération 2022 informations sur le site : [www.rubansdupatrimoine.ffbatiments.fr](http://www.rubansdupatrimoine.ffbatiments.fr)

**Nouvelle campagne contre les chenilles processionnaires**

Un traitement a été réalisé mi-novembre pour éradiquer de nouvelles apparitions principalement sur la Ville l'Evêque et le cimetière



---

## Travaux Pascal Philippot

---

### Enfouissements des réseaux Bois Rouland

Cette opération est totalement terminée avec la dépose des poteaux par Orange

### Sécurité rue du Mesnil Simon

Les travaux de sécurisation de cette route ont été réalisés, permettant enfin aux enfants et personnes à mobilité réduite de pouvoir circuler avec plus de sécurité.

Le stationnement des véhicules en système chicane et circulation alternée a permis également de ralentir les vitesses excessives, au grand déplaisir de certains chauffards, et de diminuer aussi les nuisances sonores pour les riverains

---

## Communication Sandra Dausend

---

Le bulletin a été distribué avec quelques avatars dont nous nous excusons ; les personnes qui ne l'auraient pas eu peuvent le retirer à la mairie, ou nous le faire savoir.

La refondation du site de la mairie est en cours, et comme pour le bulletin **nous sollicitons les bonnes volontés** pour nous apporter leur concours aux articles et à la diffusion des informations.

---

## Personnel Marie-Claude Lévêque

---

### Délibération n° 14-26/11/2021 : Création d'un emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ière</sup> classe

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint technique principal 1<sup>ière</sup> classe.

## DECIDE

De créer, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021, un emploi permanent d'adjoint technique 1<sup>ière</sup> classe appartenant à la catégorie C à 35 heures par semaine.

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Cette délibération est prise à l'unanimité**

---

**Action Sociale**  
**Marie-Claude Lévêque - Caroline de Piédoüe**

---

Un courrier concernant les colis de Noël à destination des personnes de plus de 70 ans inscrites sur les listes électorales, est parti le 20 octobre. 64 réponses ont été reçues. Cette année encore un colis sera distribué aux bénéficiaires par des conseillers volontaires.

Comme l'année dernière, les listes seront créées en fonction du lieu géographique de distribution : Il y a 6 zones de créées avec un nombre de colis à distribuer allant de 9 à 15 bénéficiaires.

Un grand merci aux personnes disponibles.

---

**Syndicats**  
**SBV4R**  
**Caroline de Piédoüe**

---

Patrick Mouchard très impliqué depuis des années dans ce dossier a participé a cette réunion.

Dans le cadre des projets de restauration écologique qui couvrent le territoire du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières, les moulins de Berchères sur Vesgre et de Saint Ouen Marchefroy, sont à l'étude depuis 2018 l'ambition étant d'assurer la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments.

Aujourd'hui une phase de concertation est en cours entre les différents acteurs associés au projet : Agence de l'Eau, DDT, Architectes des Bâtiments de France.

Berchères sur Vesgre et Saint Ouen étant concernés par un site patrimonial remarquable, il s'agit de trouver une solution qui permette de concilier les enjeux environnementaux et patrimoniaux. Concernant Berchères sur Vesgre, la continuité écologique pourrait être assurée en réaménageant le seuil du lavoir et en intervenant sur une buse située en sortie du domaine de Herces.

Ainsi les ouvrages des moulins seraient préservés conformément au souhait de leurs propriétaires.

---

**Syndicats  
SMICA  
Emma Macdaid**

---

---

**Informations générales  
Pascal Philippot – Guy Prades – Marie-Claude Lévêque**

---

Le maire rappelle aux conseillers les dates des élections qui auront lieu durant l'année 2022 afin que chacun puisse prendre ses dispositions pour participer à la tenue des bureaux de votes en vue d'équilibrer au mieux les permanences et d'éviter comme en 2021 une mobilisation des mêmes personnes pour tenir plusieurs permanences.

**Élection présidentielle française de 2022 :**

- ✓ 1er tour dimanche 10 avril 2022
- ✓ 2ème tour dimanche 24 avril 2022

**Élections législatives française de 2022 :**

- ✓ 1er tour dimanches 12 juin 2022
- ✓ 2ème tour dimanche 19 juin 2022

---

**Décisions municipales  
Pascal Philippot**

---

Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122.22 du CGCT), délibération 10 en date du 28 mars 2014.

- Droit de préemption non exercé suite à la vente de 3 parcelles.

**Séance levée à 21h15**

